

INFOS



PERRIGNY

MAI 2017 • n° 120 • www.perrigny.fr



■ EMPLOIS SAISONNIERS

Quatre postes seront proposés pour la période du **1^{er} juillet au 31 août 2017**

- **2 mi-temps** de ménage au groupe scolaire et à la Mairie de préférence destinés aux filles, mais ouverts à tous.
- **2 temps complets** pour un travail sur voirie et espaces verts de préférence destinés aux garçons, mais ouverts à tous.

Candidature possible pour tous **les étudiants de Perrigny** ayant au minimum 18 ans au 1^{er} juillet et 25 ans au plus au 31 août de l'année en cours.

Seul le dossier de candidature fourni par la mairie est recevable pour la prise en compte de l'inscription. Un règlement précis fixe toutes les modalités. Ces 2 documents sont disponibles au secrétariat ou téléchargeables sur le site internet de la commune (www.perrigny.fr). Aucun autre document (lettres, cv...) ne sera accepté. Un récépissé du dépôt de candidature sera donné en main propre ou envoyé par mail pour confirmer la validité de l'inscription. Dépôt des candidatures avant le **31 mai 2017 inclus**.

■ LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

Vous pouvez trouver la liste des assistantes maternelles régulièrement actualisée sur le site du Conseil Départemental : www.yonne-assmat.fr

BOUTAUT Brigitte - 3 rue de la Taille
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.52.60.94

BRANGER Chantal - 18 rue des Vignes
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.46.48.52

DELESSART Francine - 7 rue de la Taille
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.46.49.27

DIJKSTRA Dorothée - 17 bis rue des Crôts Taupins
PERRIGNY - 03.86.46.33.26

DUBOIS Anoa - 8 rue du bas de Bréandes
PERRIGNY - 06.31.34.78.33

FRUND Carla - 5 rue du village
PERRIGNY - 06.68.63.34.11

KAUTZMANN Vanessa - 1 rue de la Forge
PERRIGNY - 03.86.48.19.69

LEMOINE Denise - 5 bis rue du Cellier
Les Bréandes- PERRIGNY- 03.86.48.14.31

MIZIER Denise - 19 rue des Ecoles
PERRIGNY - 03.86.46.93.09

TRICOT Patricia - 2 rue des Forterres
PERRIGNY - 03.86.47.09.82

LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs,
chers habitants

Comme chaque année à la même époque, je suis heureux de vous adresser ce bulletin printanier.

Ainsi vous retrouverez des informations

pratiques, le résumé des dossiers en cours... Vous piocherez des idées de sorties sportives, culturelles ou de loisirs proposées par les associations de PERRIGNY pour les mois à venir.

Quant à la vie communale, les dossiers s'enchaînent avec des nouveaux chantiers de réfection des trottoirs, de voirie et du réseau d'assainissement prévus pour 2017.

La révision de notre P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) se poursuit. Nous sommes arrivés au stade de la rédaction du règlement et du travail de zonage du territoire communal. Vous retrouverez des explications détaillées par Denis CUMONT à l'intérieur de ce bulletin.

L'aménagement du centre bourg sera un autre dossier très important, qui va être le cœur de notre travail prochainement. Conseillés par un assistant technique (bureau d'étude Quadri cité), nous venons de lancer un appel à candidature pour sélectionner un maître d'œuvre qui nous soumettra un projet d'aménagement d'ensemble. Non seulement nous souhaitons une requalification sécurisée de la traversée de la RD 158 entre les écoles et la mairie, mais le candidat retenu devra aussi prendre en compte l'école et son parking, le jardin d'antan, l'esplanade de la mairie, la réhabilitation de la salle des associations et son intégration fonctionnelle, la création de places de parking, la délocalisation de l'apport volontaire des déchets, les toilettes publiques, jusqu'à la prise en compte des différentes connexions des modes de transport (bus, taxis, voitures, vélos...) etc. Tant de facteurs à imbriquer les uns avec les autres avec une recherche architecturale esthétique et innovante pour réussir au mieux ce projet ! Nous ne manquerons pas de vous présenter l'avancée de l'étude, lors d'une réunion d'information et de recueillir vos remarques. Bien entendu, cette réalisation se traduira par plusieurs phases de travaux. En effet, vous comprendrez aisément que nous avancerons en fonction de notre capacité d'investissement.

Je reste convaincu que la commune doit continuer d'améliorer ses infrastructures pour l'avenir malgré un contexte financier incertain... La recherche de solutions est toujours un challenge à relever.

Je vous souhaite bonne lecture.

Bien à vous,

Le Maire
Emmanuel CHANUT



RAPPEL DE QUELQUES REGLES

Interdiction de brûlage de déchets

Considérant les nuisances olfactives occasionnées, dans les zones urbanisées, par le brûlage à l'air libre de déchets divers, notamment déchets verts, emballages ou résidus de chantier, il est strictement interdit d'allumer des feux, à l'air libre, dans les zones urbanisées de la commune (le bourg, les Groseilliers, le hameau des Bréandes et la zone d'activités de Bréandes), à moins de 200 mètres des habitations, et au-delà, le bon sens voudrait que le brûlage se fasse en tenant compte du vent, afin de ne pas déranger les voisins les plus proches.

Toute infraction pourra être constatée par procès-verbal et son auteur sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Elagage des haies

Dans un souci de sécurité des personnes, et afin de garder à notre village un cadre agréable, il vous est demandé de tailler vos haies de manière à ne pas empiéter sur les trottoirs et de couper les branches de vos arbres qui pourraient être gênantes.

Veillez à respecter les hauteurs et largeurs réglementaires. Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin. Le voisin n'a pas le droit de les couper mais peut en exiger la coupe.

Dans le cadre d'une location, la coupe et l'entretien sont à la charge du locataire.

Entretien des trottoirs

Depuis le 1er janvier 2017, la loi de transition énergétique visant à interdire l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries est entrée en vigueur.

La commune de Perrigny n'a pas attendu cette obligation pour trouver des solutions alternatives à l'utilisation des désherbants chimiques : désherbage mécanique, utilisation de produits homologués (bio contrôlés), désherbage thermique, végétalisation, fauche raisonnée, et réaménagement des espaces.

Vous avez certainement observé des repousses d'herbe spontanées sur les trottoirs... Mais comme vous ne l'ignorez certainement pas, chaque riverain peut entretenir (en respectant les règles écologiques) la portion de son trottoir.

La propreté et l'embellissement de notre village est l'affaire de tous !

Horaires de tonte

Nous vous rappelons qu'un arrêté communal réglemente les horaires de passage des tondeuses à gazon et autres engins à moteur.

LES JOURS OUVRABLES	
8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
LES SAMEDIS	
9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS	
10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

Circulation à Perrigny

La vitesse excessive dans les rues de la commune, tout comme le stationnement gênant ou permanent de certains, mettent en péril la sécurité de tous, notamment de nos enfants sur le chemin de l'école. La mairie compte sur votre bon sens en respectant et appliquant le code de la route.

Stationnement sur le parking des écoles

Le risque d'accident est particulièrement accru au moment de la sortie des écoles. Nous vous recommandons d'être vigilants et vous recommandons de vous garer en marche arrière afin d'avoir la meilleure visibilité possible en repartant.

TERRAINS CONSTRUCTIBLES A VENDRE

Il reste à ce jour 3 terrains à bâtir viabilisés dans le lotissement «Côte de Bréandes».

- Un de 1956 m² au prix de 145 942 € (photo)
- Un de 2040 m² au prix de 146 680 € (photo)
- Un de 448 m² au prix de 43 264 €

Si vous êtes intéressés, contactez le secrétariat de mairie au 03.86.46.64.17.

FORMATION AUX 1^{ER} SECOURS :

Une formation aux 1^{ers} secours a été organisée le 20 avril 2017 à l'attention de l'ensemble du personnel communal. L'objectif était d'apprendre les gestes de 1^{er} secours à travers une formation simple et courte, permettant d'avoir les bons réflexes face à un enfant de l'école, un collègue, un membre de sa famille, ou toute autre personne en danger. Essentiellement pratique, cette formation a été effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage de gestes, de mise en situation d'accidents simulés, d'exercice de confinement, d'évacuation et d'utilisation d'un défibrillateur. A l'issue de la formation, un certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » a été délivré à l'ensemble du personnel.



Malgré un sujet malheureusement d'actualité, cette formation s'est déroulée dans la bonne humeur. Félicitations aux nouveaux diplômés.

DÉPART À LA RETRAITE de Roselyne

C'est le 21 mars dernier qu'un pot de l'amitié a été organisé en l'honneur du départ à la retraite de Roselyne Depardieu, employée depuis 25 ans à Perrigny. Pour ce moment de convivialité, elle était entourée de son mari, des élus, actuels et anciens, de ses collègues, actuels et anciens et d'une enseignante.

Monsieur le Maire, a tout d'abord retracé son parcours professionnel de 43 années. Elle a pris ses fonctions à Perrigny en 1991 pendant le mandat de Jack Fradin et a terminé le 1^{er} avril dernier comme attachée territoriale. Puis Emmanuel Chanut l'a remerciée et a souligné ses nom-



breuses qualités : son expertise, son professionnalisme, sa fibre pour le service public, le dévouement aux autres, sa discrétion, sa neutralité, sa tolérance, sa patience et sa disponibilité. Une retraite bien méritée, que Monsieur le Maire lui a souhaité remplie d'activités, de joie et de bonheur. Elle a reçu un cadeau remis par Denis Cumont avec lequel elle a travaillé de nombreuses années.

Ses fonctions à la mairie sont dorénavant réparties entre Nathalie et Marie-Pierre. C'est Virginie, nouvellement embauchée, qui assure maintenant l'accueil, l'état civil, la gestion de la salle polyvalente et divers travaux administratifs.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2017

REGLEMENT :

Article 1 : Le concours est ouvert aux habitants de PERRIGNY. Il concerne **les maisons avec jardin / terrasse / balcon / façade / jardinet (moins de 10m²) fleuris, visibles de la rue.**

Des prix spéciaux pourront être décernés exceptionnellement pour des actions remarquables

Les particuliers ayant obtenu le 1^{er} Prix dans leur catégorie sont placés « hors concours » pendant 2 ans, mais le jury effectuera une visite de courtoisie.

Sont déclarés hors concours les professionnels de l'horticulture et les membres du jury.

Article 2 : Pour participer, l'inscription en mairie est gratuite mais obligatoire, **au plus tard le 23 juin 2017.**

Toute personne ayant déjà participé au concours se verra proposer une inscription automatique pour l'année suivante, avec liberté de la refuser.

Article 3 : Le concours est jugé sur place par les membres de la commission d'environnement désignés par le maire. Le jury passera en deux fois, première quinzaine de juillet et dernière quinzaine d'août.

Le jury peut éliminer un participant si les conditions de visibilité ne sont pas satisfaisantes.

Article 4 : Les notes seront attribuées selon les critères suivants : développement durable, qualité des fleurs, vo-

lume du fleurissement, variétés, abondance des arbres et arbustes et harmonie des lieux.

Article 5 : La commission se réserve le droit, suivant les années, de modifier le système de récompenses, selon le budget attribué annuellement à cette opération.

Généralement les récompenses sont les suivantes :

1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 €

2^{ème} : un bon d'achat d'une valeur de 75 €

3^{ème} : un bon d'achat d'une valeur de 50 €

du 4^{ème} au 20^{ème} : un bon d'achat d'une valeur de 25€.

Les bons d'achats pourront être accompagnés de lots.

Tous les inscrits ainsi que les prix spéciaux recevront un petit présent.

Les récompenses seront remises aux lauréats à l'occasion des vœux du Maire de l'année suivante.

Article 6 : Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury. Les lauréats autorisent la publication desdites photos dans la presse ainsi que sur tout support de communication municipal, sans aucune contrepartie.

Article 7 : L'inscription à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

La commission fleurissement

PRÉSENTATION DU PERSONNEL COMMUNAL LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques sont composés de 4 agents :

- Frédéric ZAHM : depuis avril 2010 à temps complet,
- Stéphane LEMAITRE : depuis juillet 2007 à temps complet,
- Vincent LODZ : depuis mai 2015 à temps complet (en remplacement de Bernard Goulet actuellement en arrêt),
- Christophe GEOFFROY : depuis le 3 avril 2017 à temps partiel.

Leurs missions sont d'assurer l'entretien de la voirie communale, des espaces verts et des bâtiments.

De la tournée de propreté du lundi à l'entretien des routes et des panneaux, en passant par le fleurissement et la tonte des espaces verts et les menus travaux de bâtiment (plomberie, électricité, ...), ils ont à cœur de faire de Perrigny un village propre, accueillant et agréable. Cela comprend également les interventions en cas d'intempéries (neige, orage, ...). Nous les en remercions.



Si vous constatez un dysfonctionnement quelconque dans la commune ou si vous souhaitez faire part d'une demande dans ces domaines, merci de contacter le secrétariat ou vos élus qui se chargeront de transmettre l'information et de programmer le cas échéant les travaux associés dans les meilleurs délais.

A MONIQUE ET JOËL ...



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons dit adieu à Monique Charlot, puis à peine un mois après à son mari Joël. La maladie les a emportés tous les deux bien trop vite sans qu'ils n'aient pu profiter suffisamment d'une retraite paisible qu'ils avaient pourtant bien méritée. Ils ont été pendant de longues années employés communaux, Monique en tant qu'ATSEM aux écoles et Joël comme garde-champêtre. Au-delà de ça, ce sont deux figures du village, des bénévoles toujours volontaires et disponibles pour participer aux manifestations associatives, des personnes connues et appréciées de tous qui nous ont quittés. Nous garderons tous en tête la joie de vivre de Monique et sa bonne humeur permanente mais aussi le caractère de Joël, qui sous ses airs parfois bougons n'était qu'un faux-dur au cœur tendre. La photo de Monique ci-contre a été prise lors de son pot de départ en retraite en décembre 2012. Tous les enfants qui l'ont côtoyée et qu'elle aimait tant garderont d'elle un souvenir ému et affectueux. Quant à la photo de Joël, prise fin août 2016, elle nous permet d'admirer son Aristolochia Geantica, plante exotique rare et magnifique, dont il était si fier. Nous lui avons promis de le montrer dans un bulletin municipal pour les connaisseurs du village comme lui, promesse tenue cher Joël ! Après avoir tant souffert, reposez maintenant en paix tous les deux.

La commission communication



Ci-dessous, un message personnel de la part de Françoise Migeant à l'attention de Joël :

Pour Joël

MERCI.....MERCI.....MERCI oublié ce jour-là. C'était peut-être à moi Joël, je ne sais ? Mais comme ce simple mot a manqué au cœur de cette église, ce mercredi de février gris, triste et froid, le jour de notre dernier au revoir.

Un cœur meurtri, le mien, une impression de vide, un énorme malaise... Après plus de trente années passées à côté de toi, près de chez moi... Je n'oublierai jamais que la première personne qui m'a accueillie dans ce petit village, au 27 Grande Rue, ce fut TOI.

Tu as traversé la rue et tu m'as dit, photo à l'appui : « Bonjour, vous ne vous souvenez pas de moi, nous sommes allés à l'école maternelle ensemble à Tonnerre »

Eh oui Joël, cette simple phrase a scellé pour toujours notre Amitié : les Bons et les Mauvais moments, je les ai partagés avec toi, avec Vous.

Nous avons chacun notre caractère mais notre engagement auprès des enfants, dans notre travail, était le même : sincère, profond, généreux (tout comme celui de Monique).

Alors Joël, Pardon.....

Tu es parti sans ce MERCI que je voulais te dire

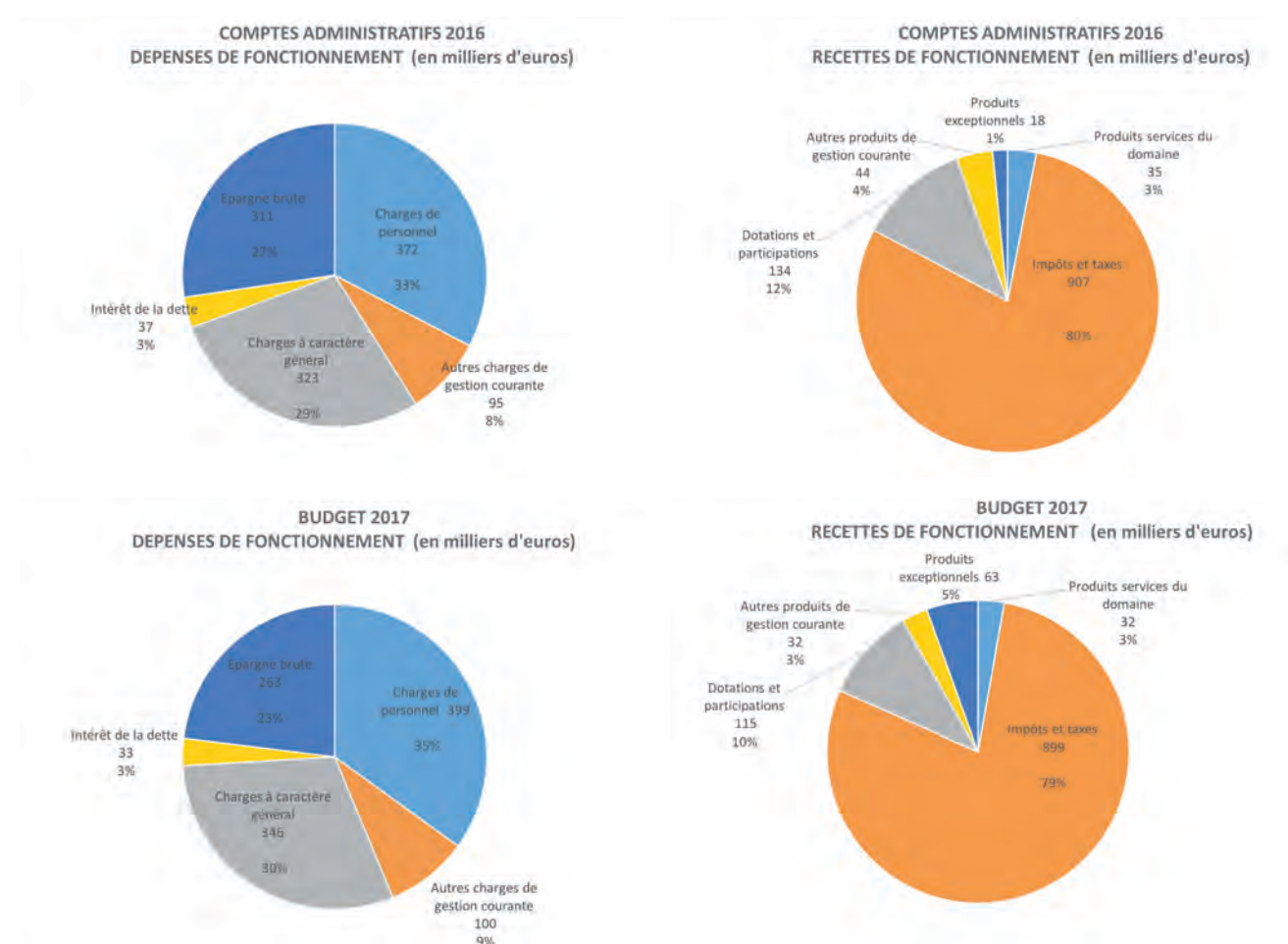
Sache que Françoise te sait enfin heureux sans souffrir, auprès de Christophe et de sa maman.

Mille fois encore MERCI

*Françoise MIGEVANT
ancienne Directrice de l'École élémentaire*

INFOS FINANCES

Ci-dessous 4 camemberts qui illustrent la répartition des dépenses et recettes du budget de fonctionnement de la commune (réalisées en 2016 et prévisionnelles pour 2017). Quant au budget d'investissement, une présentation similaire ne présentant aucun intérêt, nous préférons vous présenter les projets avec leur coût dans la rubrique "infos travaux".



Les charges à caractère général comprennent principalement l'énergie, le petit équipement, les fournitures et travaux de voirie, l'entretien courant des réseaux, les contrats de maintenance, les contrats d'assurance, l'entretien du matériel et des bâtiments communaux ...
Les autres charges de gestion courante sont composées des indemnités des élus, des redevances du service incendie, des subventions aux associations.

LES "BONNES ET MAUVAISES" NOUVELLES DU P.L.U.

(PLAN LOCAL D'URBANISME)

Le mariage forcé de l'ancienne communauté de communes du Coulangeois avec celle de l'Auxerrois a de droit transféré, contre l'avis d'une grande majorité des maires concernés, la compétence "documents d'urbanisme" à la nouvelle communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Comme de nombreuses communes, nous nous y sommes fortement opposés en vain, car à ce jour, c'est bien contre notre gré, sous l'égide et avec l'accord de l'agglomération que la transformation de notre P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) en P.L.U. s'effectue ; c'est proprement scandaleux !

Sur le fond, la procédure se poursuit avec le passage récemment et sans grandes difficultés devant la C.D.P.E.N.A.F. (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) et avant la réunion prochaine avec les Personnes Publiques Associées (P.P.A.).

En collaboration avec le bureau d'études "PERSPECTIVES" chargé de nous assister, réunion après réunion, nous finalisons et peaufinons la réalisation du plan de zonage ainsi que la rédaction du règlement d'urbanisme. Afin de respecter les textes en vigueur, et après justification, que ce soit en habitation ou en zone d'activités, nous avons dû réduire considérablement les surfaces des parcelles à aménager appelées à devenir de futurs terrains à bâtir. Même si la demande et le choix qui en découle ne sont pas plaisants pour certains propriétaires, ils correspondent aux orientations actuelles voulues par l'Etat et s'imposent à tous. Nous avons aussi grandement simplifié notre règlement d'urbanisme afin d'en faciliter la mise en oeuvre mais surtout d'en diminuer les contraintes pour nos concitoyens. Ce sera à l'avenir un atout non négligeable pour tous ceux qui voudront construire dans les zones autorisées de notre territoire communal.

En principe, l'arrêt du projet du P.L.U. devrait être pris avant fin juin. Il restera ensuite l'instruction par les services de l'Etat puis l'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur. Si tout va bien, l'approbation du P.L.U. devrait intervenir en cette fin d'année 2017.

En attendant, et dans le cadre de la concertation prévue, nous referons prochainement une réunion publique afin de vous présenter l'évolution de ce dossier et nous permettre d'échanger sur le sujet.

Je vous invite également à prendre connaissance des différentes pièces actuellement mises à votre disposition au secrétariat de la mairie, mais aussi sur notre site internet.

Enfin, Monsieur le Maire et moi-même restons à votre disposition pour évoquer le sujet de vive voix si nécessaire.

L'Adjoint à l'urbanisme, D. CUMONT

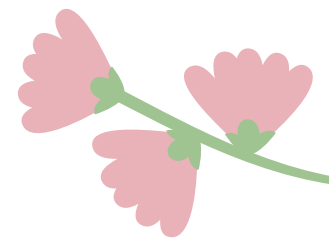
INFOS SUR LES COMPTEURS LINKY

Il y a un an, Enedis lançait le déploiement de ces compteurs communicants dans l'ensemble des foyers français. Dans le département de l'Yonne, ce remplacement systématique des compteurs débutera en juin 2017 sur la commune d'Auxerre, puis sur l'ensemble du département jusqu'en 2021. Ce projet suit une méthode définie en amont avec les pouvoirs publics. L'installation des compteurs se fait de manière organisée, en ciblant une zone géographique après l'autre, commune par commune, quartier par quartier.

Vous pouvez d'ores et déjà connaître la date du déploiement sur votre commune en vous connectant sur le site Enedis : <http://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous> Cependant, en parallèle de ce déploiement en masse, Enedis installera dès 2017 des compteurs Linky pour les nouveaux raccordements.

Cette pose en diffus permet d'éviter au client un nouveau dérangement, quelques mois ou quelques années plus tard, lorsque le quartier sera concerné par le déploiement en masse. De plus, il paraît avisé de mettre ce nouveau compteur en place pour les nouveaux branchements sachant qu'à terme les anciennes générations de compteur ne seront plus disponibles. Dans le cadre de cette pose en diffus, ces compteurs linky ne seront pas communicants et fonctionneront comme les anciens compteurs. Le compteur deviendra communicant en même temps que ceux en masse.

Une brochure « La vérité sur Linky », permettant de répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur ces nouveaux compteurs, est téléchargeable sur le site www.perrigny.fr dans la rubrique "info mairie".



Réparation sur la zone sportive et de loisirs

Le grillage et le filet pare-balls placés derrière les buts du terrain de football loisir (côté pyramide de cordes) étaient dans un état déplorable car vandalisés régulièrement. Le grillage présentait des risques indéniables notamment avec la proximité des jeux adaptés aux plus jeunes. Nous avons donc procédé à leur remplacement (grillage + filet) mais en choisissant de renforcer l'installation par des panneaux grillagés rigides soudés plus adaptés pour ces installations car beaucoup plus solides. Coût de l'opération : environ 4 300 € TTC.



Remarque : Nous sommes régulièrement alertés par les parents qui trouvent des morceaux de verre à proximité des jeux. Sachez que les employés communaux passent quasiment tous les jours pour ramasser et inspecter les lieux. Nous faisons au mieux mais nous sommes surtout désolés de constater que des personnes continuent de casser volontairement leurs bouteilles alors qu'il y a des poubelles et encore mieux des conteneurs de tri à proximité, tout en sachant pertinemment qu'elles le font sur une zone où de jeunes enfants viennent jouer. Quand l'incivilité flirte avec la bêtise...

Renouvellement des contrats de maintenance :

Deux consultations ont été lancées récemment :

- pour la maintenance des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation des bâtiments communaux, BC Entreprise a été désignée et remplacera donc DALKIA.
- pour la maintenance du réseau d'éclairage public, des feux tricolores et la pose des décorations de Noël, la société Eiffage Energie a été désignée et poursuivra donc sa mission sur la commune.

Les nouveaux contrats ont démarré au 1^{er} mai pour un an reconductible 2 fois (3 ans en tout).

Remplacement des candélabres lotissement des « Coteaux des Bréandes »

Il reste encore 18 mâts équipés de luminaire type « boule » rue des Sarments, rue de la Treille, rue des Pessiaux, place de la Hotte et chemin piétonnier de l'allée du Chardonay. Il demeure aussi une zone sombre rue de la Treille car il manque un luminaire. Ce sont donc 18 candélabres en tout qui vont être remplacés et 1 qui va être ajouté. Le modèle choisi est le même que ceux posés dans les autres lotissements pour être en harmonie sur la totalité du village. Les travaux seront confiés à l'entreprise choisie après la consultation en cours. Coût estimé de l'opération : environ 30 000 € HT.

Assainissement rue des Ecoles

Le réseau d'assainissement collectif (collecte des eaux usées) va être étendu aux seules habitations du bourg qui ne sont pas encore reliées, dans la rue des Ecoles (entre la maison de retraite et les Bréandes). Les travaux consistent à passer une canalisation sous le trottoir ou sous la route départementale jusqu'au collecteur, en tenant compte des nombreux autres réseaux existants (gaz, électricité, eau potable, téléphone). Ainsi, seuls les hameaux isolés demeureront en assainissement individuel.

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS à la salle polyvalente :



Depuis plusieurs années, l'idée de réaliser un auvent à l'arrière de la salle polyvalente était évoquée régulièrement. Les traiteurs, les associations, les groupes de musique nous ont souvent fait remarquer que cet équipement permettrait de décharger les véhicules à l'abri en cas de mauvais temps. Nous avons alors sollicité, en 2016, l'architecte (Cabinet Bosquet) qui a réalisé la salle il y a une vingtaine d'années, pour nous proposer un plan. En effet, il est impossible d'apporter une modification d'aspect à un bâtiment réalisé par un architecte sans son autorisation. Celui-ci nous a proposé plusieurs versions possibles. Une fois le plan choisi, nous avons confié la réalisation à l'entreprise VAUCOULEUR et la pose a été faite en mars. Les agents des services techniques se sont chargés de



couler le massif en béton servant de support au poteau. Coût de l'opération : environ 7 200 € TTC.

Les mâts d'éclairage du parking fonctionnent avec l'éclairage public de la commune. Celui-ci se coupant le soir après 23h15, il était difficile au-delà de cette heure de se rendre jusqu'à son véhicule dans le noir. Nous avons donc décidé d'installer 2 puissants spots à Leds reliés à une commande par minuterie disponible à l'intérieur de la salle. Il est donc maintenant possible d'éclairer le parking en quittant la salle et ainsi rejoindre son véhicule en toute sécurité. L'installation a été réalisée par l'entreprise APA-GELEC pour un coût de 2 200 € TTC

CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE MATERNELLE, suite et fin :

Aux vacances de février, l'entreprise JAULGELEC est intervenue pour assurer le remplacement de plusieurs radiateurs sous-dimensionnés et usés ainsi que l'ajout de nouveaux en renforcement. Une étude thermique avait révélé un manque de puissance indéniable. Ces travaux d'un montant d'environ 7 200 € TTC ont été très appréciés par toute la communauté éducative. La température à l'intérieur des locaux est maintenant devenue très agréable.

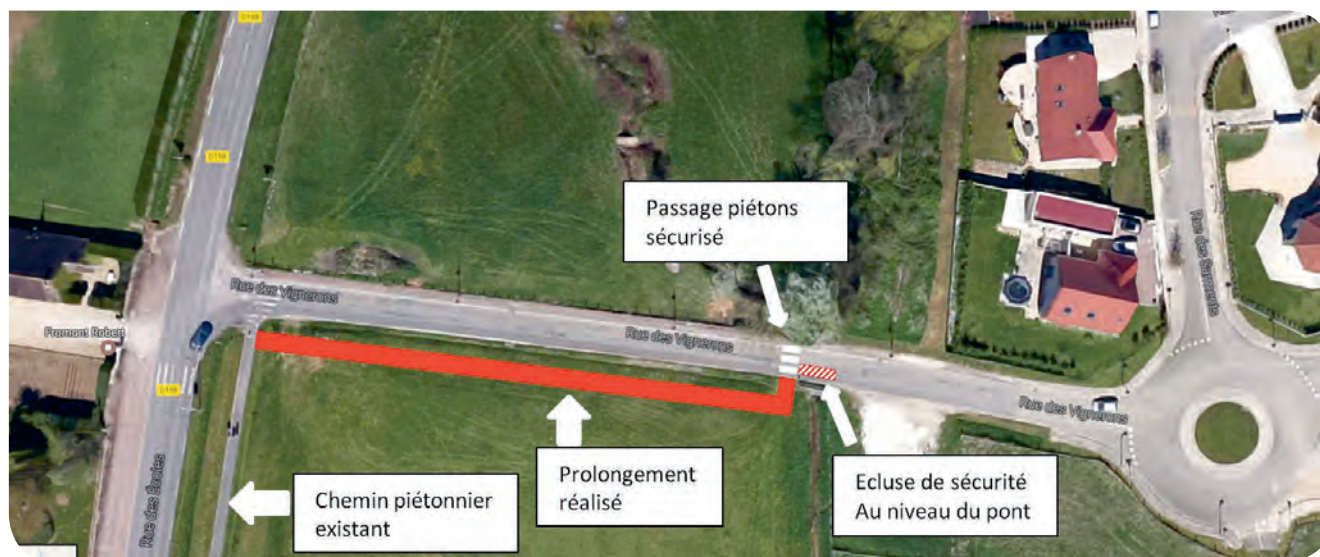
CHAUDIÈRE MAIRIE :

Toujours au chapitre du chauffage, des travaux qui n'étaient pas prévus ont dû être réalisés malgré tout. La chaudière de la mairie se mettait en défaut chaque jour et surtout chaque nuit, ce qui avait pour conséquence d'ouvrir la mairie avec des températures qui parfois descendaient à 13°C ! Les conditions de travail des secrétaires et d'accueil du public s'en ressentaient. La panne qui fut longue à trouver s'est avérée être une pièce irréparable puisque montée et collée en usine. Nous n'avons pas eu d'autre choix que de procéder au remplacement de la chaudière. C'est l'entreprise JAULGELEC qui a réalisé le remplacement pour un montant d'environ 9 700 € TTC.

TRAVAUX PRÉVUS en 2017

ALLÉE PIÉTONNE et aménagements rue des Vignerons

Afin de sécuriser les déplacements doux et de prolonger l'allée déjà existante le long de la départementale, une allée piétonne va être créée en parallèle de la rue des Vignerons entre le rond-point et le stop (voir illustration). Des arbres seront plantés. Au niveau du pont, un aménagement sera réalisé - mise en place d'une priorité - pour laisser davantage de place aux piétons. La rue sera mise aux normes actuelles : élargissement de la chaussée jusqu'au stop.



SÉCURISATION des accès écoles et garderie :

Suite aux attentats de 2016, de nouvelles mesures de sécurité doivent être mises en place pour l'accès des écoles et de la garderie. Nous allons donc installer sur chaque portillon (école maternelle et école élémentaire) une gâche électrique commandée depuis l'intérieur des locaux qui permettra aux directrices de contrôler l'accès aux écoles en dehors des horaires d'entrées/sorties habituels.

Pour l'accès à la garderie, il en sera de même, les parents devront s'annoncer au portier vidéo qui va être installé à l'entrée du bâtiment afin que les personnels de service leur ouvrent la porte. L'état, initiateur de ces nouvelles mesures, a voté des crédits supplémentaires en août 2016 afin de subventionner une partie des travaux. Nous avons sollicité immédiatement une subvention que nous avons obtenue récemment à hauteur de 3 930 € ce qui devrait couvrir environ 50 % du coût des travaux.



VIE DES ENTREPRISES LOCALES



Krea Laurent Suinot

3 allée des Platanes
ZA des Bréandes 89000 Perrigny
03.86.41.82.11 - laurent.suinot@krea.expert
Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi de 8h-12h et 13h30-18h
Vendredi de 8h-12h et 13h30-17h

Laurent SUINOT a créé son entreprise de maîtrise d'œuvre en février 2004.

D'abord installé à Montigny-la-Resle, il acquiert en 2012 un terrain sur la commune de Perrigny avec l'idée de construire ses bureaux à base de containers et c'est en juillet 2016 qu'il finalise son projet et s'installe à Perrigny.

Aujourd'hui, il est accompagné de 3 collaborateurs (secrétaire, dessinateur/projeteur et économiste de la construction). Ouverte aux particuliers comme aux professionnels, l'entreprise accompagne tous ceux qui ont un projet de construction que ce soit dans le domaine industriel (commerces, ateliers, bureaux ...), dans la maison individuelle ou dans la rénovation. Laurent Suinot assure la maîtrise d'œuvre (plans, gestion de chantier, économie) en collaboration avec des architectes parisiens et auxerrois.

Avec KREA, Laurent Suinot a plusieurs projets en cours sur l'Auxerrois. L'entreprise a notamment remporté récemment le concours pour la nouvelle régie de l'OAH (Office Auxerrois de l'Habitat).



FEU'FOLLET

Après des études en hôtellerie-restauration, Benjamin Richet et sa compagne Vanessa Pauterat se sont lancés dans l'aventure du «foodtruck».

Il y a 5 ans, ils ont créé Feu' Follet. Après un détour dans le Loiret, depuis le mois de mars, vous pouvez retrouver leur camion pizza tous les mardis et prochainement tous les samedis sur le parking de l'école.

Vous aurez le choix entre une vingtaine de pizzas, cuites au feu de bois, allant de 8 à 13€, le tout élaboré à partir de produits locaux frais. La pâte est également faite maison. Ils sont présents à partir de 17h, vous pouvez passer commande dès 17h30.

Tel. 07.78.12.66.80.

Feu'Follet se déplace également chez vous sur demande pour des événements privés.



Urban Ingénierie

3 allée des Platanes
ZA des Bréandes 89000 Perrigny
03.86.47.47.22 - agence@urbaninge.fr

L'entreprise Expression Verte a été créée en 2006. D'abord installée à Appoigny, c'est en juillet 2016 qu'elle vient siéger à Perrigny. En 2017, elle change de nom pour devenir Urban Ingénierie.

La société est composée de 5 employés, en plus de M. PROU, son dirigeant.

Ouverte essentiellement aux professionnels (collectivités, aménageurs), le bureau d'étude assure la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie, de réseaux divers, d'aménagements urbains (lotissements, places, rues), paysagers et environnementaux (analyse de l'impact environnemental).



L'Assemblée générale électorale du 27 janvier a donné «le coup d'envoi» à notre association et a maintenu pour un nouveau mandat l'équipe dirigeante.

Nos activités sportives ont commencé le 11 février par la ronde de la Pleine Lune. C'est sous une météo fraîche mais idéale pour les randonneurs équipés de lucioles, que plus de 70 marcheurs (le nombre augmente tous les ans) ont «avalé» les quelques 10 km en attendant de déguster la soupe à l'oignon habituelle.

La nouveauté de ce premier trimestre 2017 a été l'organisation en partenariat avec Europa Donna (à l'initiative du projet) d'une Journée Bien-Être et Santé le 11 mars à la salle polyvalente.

Les deux associations ont su rassembler forces humaines et matérielles, doubler leur énergie, leur dynamisme pour faire en sorte que cette journée soit un succès complet,

SOURIS A LA VIE

tant par le professionnalisme des intervenants que par le public venu nombreux de 10h à 18h (plus de 250 visiteurs). Les ateliers proposés ont été fort appréciés, comme la décoration de la salle, la présentation des différents «stands», l'accueil des organisateurs. Une réussite peut-être à renouveler ?

Les adhérents de Souris à la Vie, participeront le 11 juin à l'Ekiden auxerrois, organisé par notre amie Aline et son équipe de l'ASPTT. Des signaleurs seront également présents sur la course.

Notre 9^{ème} Duathlon du Sourire aura lieu le 17 septembre, au profit cette année du «Combat de Gabriel», association d'enfants atteints dès la naissance de lourdes leucémies. Nous n'oublions pas non plus notre participation aux festivités du 13 juillet et au Téléthon en décembre, avec les associations de la commune.

Des amis qui se retrouvent avant tout autour d'un vin chaud, pendant une promenade, lors d'une manifestation sportive, c'est ça «Souris à la Vie».

N'hésitez pas à venir nous rejoindre ! Respect, engagement, partage, valeurs auxquelles il faut ajouter : volonté, courage, dynamisme et optimisme. C'est aussi tout ça !

Contact : F. Migeant 27 Grande Rue Perrigny
03.86.46.85.12 - sourisalavie89@live.fr



Pour réserver votre place exposant (artiste, créateur, artisan...) au marché de Noël : Contacter Francine Delessart 06.61.43.08.65

LES MINIPOUSS

Avant tout, un grand merci à tous pour votre participation à notre loto du 18 mars et vous étiez nombreux ! Grâce aux bénévoles, les enfants pourront profiter d'activités variées !

Les Minipouss vous proposent de nous retrouver pour un week-end de Noël dans la salle polyvalente de Perrigny.

Au programme :

- un marché de Noël, le samedi 16 décembre de 10h à 17h. Des animations seront prévues pour les enfants (photo avec le père Noël) etc...
- un spectacle cinéma théâtral (ouvert à tous) le dimanche 17 décembre à 15h30 avec l'équipe habituelle qui vous mettra des étoiles plein les yeux !

Petits et grands on vous attend !

VIE ASSOCIATIVE

CLUB VIVRE ENSEMBLE

Notre association augmente ses effectifs puisque nous sommes plus de 100 adhérents. Notre programme d'activités reste identique, mais attire de plus en plus de monde adepte de sports comme la marche ou la gym, les repas ou sorties de 1, 3 ou 5 jours.

Rappel de nos activités:

La marche : tous les lundis départ à 14h30 parking de la salle polyvalente. Une marche tranquille d'1h30 à 2h autour de Perrigny. Nous sommes entre 10 et 25 participants, suivant la météo.

Au cours de l'une d'elles, les adhérents ont pu admirer le plus vieux chêne du Bois de Montboulon (plusieurs fois centenaire), dont la circonférence avoisinerait les 5 mètres !

La gym : tous les mardis sauf en période de vacances scolaires de 10h30 à 11h30 salle multisports à Perrigny. 28 participants actuellement.

La pétanque : en suspens par manque de participants. Si vous êtes intéressés, nous serons ravis de vous accueillir.

Nos jeudis : tous les 15 jours, journée détente et de convivialité avec jeux de société, ouvrages et goûter.

Tous les mercredis : de 14h à 17h, initiation couture, tricot, broderie etc...

Repas : 2 fois par an, le 30 avril, repas sur le thème du printemps et le prochain pour information, le 10 décembre.

Nos sorties et voyages :

Le 4 mai, nous allons dans l'Indre, pour visiter le château de Bouges puis repas-spectacle « Inauguration de la salle des fêtes » un spectacle hilarant. Le car est complet.

Le 17 et 18 septembre, nous vous proposons une visite de Saumur avec le gala du cadre noir.

Notre association reste à votre disposition si vous avez des idées, des projets d'activités ou de sorties, vous serez toujours les bienvenus.



VIE ASSOCIATIVE

PERRIGNY ET LES ANNEES 60/70

Le 4 Mai 2017, nous avons réalisé une sortie terroir à Migé et Quenne avec un pot de l'amitié au retour.

Le 18 Mai 2017 : Pique-nique et jeux sur le terrain de foot à Perrigny (possibilité d'être à l'abri en cas de pluie).

D'autres activités sont à l'étude mais ne sont pas encore finalisées.

Edith CARROUE, Trésorière PERRIGNY et les années 60/70

AMICALE DES POMPIERS DE PERRIGNY

Les sapeurs-pompiers de Perrigny organisent une soirée Coq au vin le samedi 7 octobre 2017 à 20h à la salle polyvalente, animée par l'orchestre Alain REGNAULT.

Au menu : 1 apéritif offert, entrée froide, coq au vin, fromage et dessert.

Bulletin d'inscription joint en encarté.

VIDE-GARAGES

Malgré une météo un peu capricieuse, le premier vide-garages du quartier de « la Renaudine » a connu un véritable succès, dans une ambiance très conviviale. De nombreux visiteurs se sont déplacés toute la journée pour se rendre de garage en garage afin de chiner. Belle initiative de Nicole LOURY et Sandrine BEZINE d'avoir organisé ce premier vide-garages.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Les parents d'élèves de l'école de Perrigny (APEEP) ont organisé un loto le 5 novembre 2016. Cette soirée a fait « carton plein ». Tout le monde a pu trouver sa place et jouer. C'était un très grand succès !

Puis, le 8 avril, notre repas dansant paëlla à thème noir et rouge a bien plu.

Et enfin, notre prochaine manifestation sera la kermesse le samedi 10 juin à partir de 17h à l'école élémentaire. Elle est ouverte à tous et attendue par tout le monde. Les enfants présenteront leur spectacle, petits et grands pourront profiter des stands de jeux tenus par les parents (pêche à la ligne, fakir, marguerite, sarbacane, chamboule tout, sumo.... et surtout gagner des lots à la banque de jouets). C'est un moment convivial où les familles se retrouvent autour de la buvette et des grillades.

Je tiens à remercier les Patriniciens qui viennent à nos



événements et surtout les parents bénévoles qui contribuent au bon fonctionnement de nos manifestations.

Venez nous rejoindre pour que l'association continue d'exister.

A très bientôt

Nathalie SÉRIS - Présidente de l'APEEP - Apeep89@free.fr

PAS FACILE DE CHOISIR UN COMPAGNON DE CHASSE !



Étant de taille plus petite que celle de mon cousin **Springer**, celle-ci me permet ainsi d'affronter plus facilement les ronces et d'en ressortir sans aucune égratignure! Ma taille peut toutefois me porter préjudice lorsque je dois rapporter à mon maître, le gibier qui vient d'être abattu puisqu'il est vrai que, dans ce cas, je suis susceptible de rencontrer quelques difficultés. Ce défaut faisant partie de mes gènes, il peut parfois contrarier certains chasseurs. Hormis cette brève remarque, je vais toujours trouver l'énergie nécessaire pour continuer à chasser et ce, même en cas de grosse fatigue. Pour être honnête... j'ai un mental d'acier. Attention, je suis issu de parents d'une bonne lignée de travail. Alors pourquoi cette remarque ?

J'évoquerai que ma race est souvent et malheureusement victime d'un emploi nous réduisant à un rôle de «chien de canapé».



Avec grand respect pour mon cousin **Cocker**, je suis, par ma taille, plus puissant. Il est vrai que je m'engouffre souvent en force dans les ronces, lesquelles me blessent assez régulièrement.

En revanche, sur un terrain difficile, je reste plus endurant par ma robustesse et ma corpulence.

J'ai par ailleurs un excellent flair lorsqu'il s'agit de chercher et de rapporter le gibier abattu.

Si parfois, à bout de force, je dois ralentir ma quête ou bien puiser dans mes forces, mon cousin **Cocker** ne montre pas ces signes de faiblesse.

J'ai la chance innée d'avoir et de posséder un instinct naturel, la faculté de bien chasser, même si toutefois je ne suis pas un crack et natif de parents très moyens.

Alors... Avez-vous fait votre choix ?

VIE SCOLAIRE

Le dossier d'inscription aux différents services périscolaires (garderie, cantine scolaire, Nouvelles Activités Périscolaires) pour la rentrée de septembre 2017 sera remis aux parents courant juin.

Ce dossier devra parvenir complet à la mairie au plus tard le 25 août. Ceci permettra d'améliorer l'accueil de vos enfants le jour de la rentrée et de prévoir précisément le nombre de repas.

La commission des Affaires Scolaires.

INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE

- Le vendredi 12 mai 2017 de 16h à 18h
- Le lundi 22 mai 2017 de 16h à 18h.

Documents à apporter :

- Le livret de famille.
- Le carnet de santé de l'enfant.
- Le certificat de domiciliation à faire établir à la mairie de Perrigny ou la dérogation pour les hors secteurs.
- Le certificat de radiation en cas de changement d'école (sauf entre la maternelle et l'élémentaire de Perrigny).

ECOLE ELEMENTAIRE

Les élèves du CP CE1 ont repris le chemin du jardin : retrait des feuilles mortes qui ont protégé la terre pendant l'hiver, désherbage, griffage, mise en jauge de pieds de framboisiers en attente d'une plantation en bordure du jardin, semis de graines de tomates et de poivrons dans la classe.

Cette année, nous allons produire radis et salades, tomates et autres légumes fruits, pour en emporter un peu chez nous, mais aussi pour produire des graines non-hybrides, qui pourront être ressemées l'année prochaine, et pour partie, offertes à des enfants de Madagascar.

Pascal Paquin, PEMF Ecole de Perrigny, Classe CP CE1



LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



La réforme des rythmes scolaires a conduit à la mise en place d'activités périscolaires après la sortie des classes. Grâce au fonds d'amorçage attribué par l'Etat (50 euros par enfant scolarisé), la Commune de Perrigny propose des activités variées à de nombreux enfants (arts plastiques, activités sportives, jeux, travaux manuels, histoires, contes, chants...).

Ceux de l'école élémentaire, inscrits aux cours d'arts plastiques, se sont associés aux enfants de l'école maternelle (encadrés par Maryse Meunier) pour organiser une exposition de leurs peintures en avril à l'école en invitant tous les parents. Très fiers de présenter leurs œuvres et de montrer les progrès réalisés, grâce aux cours animés par Loïc PROU, ils sont d'ores et déjà prêts à renouveler cette expérience.



Les enfants profitent également des équipements sportifs de la Commune : les intervenantes, Nathalie Wagner et Aurélie Martin, leur font découvrir de nombreux sports et jeux dans la bonne humeur.

AVIS À TOUS :

Certains enfants ayant émis le souhait de suivre des cours d'arts plastiques en dehors du temps périscolaire, nous remercions les parents qui souhaiteraient inscrire leurs enfants à se faire connaître à la Mairie. La date et l'heure seront alors fixées en concertation avec l'intervenant. Celui-ci se propose également d'animer un cours pour adultes si certains « artistes » (de tous niveaux) souhaitent apprendre ou se perfectionner dans le dessin ou la peinture. Il vous suffit de vous faire connaître en contactant la Mairie au 03.86.46.64.17.



Catherine Cretin, nous la connaissons comme bénévole très engagée à Perrigny et nous la découvrons également artiste. Originaire de Normandie, elle est arrivée dans notre village en 1973 pour suivre son mari. Elle a travaillé 30 ans au Conseil départemental, d'abord comme aide-soignante. Puis, encouragée par son directeur, elle a passé le diplôme d'infirmière. Elle a exercé ce métier de nombreuses années

PORTRAIT D'UNE PATRINIACIENNE

au foyer de l'enfance à prodiguer des soins physiques et psychologiques. Elle a élevé 3 filles de la DASS encore dans la région. C'est à 56 ans qu'elle prend sa retraite. C'est ainsi que depuis 18 ans, elle reste active grâce à ses nombreux engagements. Du bénévolat, elle en a toujours fait, même en travaillant. Lorsque les filles étaient à l'école de Perrigny, elle était membre du bureau de l'association des parents d'élèves. Elle était également à l'ADMR pour aider les personnes aux démarches administratives à domicile. Puis, à la demande de la présidente de l'époque, elle a intégré le Club des Aînés pour donner des coups de mains ponctuels. D'abord, comme accompagnatrice du groupe lors de sorties, puis comme actrice de théâtre dans la petite troupe du club qui assurait une représentation annuelle à Perrigny. Parallèlement, elle a été conseillère municipale pendant un mandat, en s'occupant notamment du CCAS, dont elle est encore membre aujourd'hui.

A la création du « Foyer des Jeunes » qui deviendra le PAD (Perrigny Animation Détente), elle était secrétaire. Elle s'occupait essentiellement des sorties, notamment de l'organisation des week-ends de ski. Restée au Club des Aînés, elle en est aujourd'hui et depuis 6 ans présidente. Il s'appelle maintenant le « Club Vivre Ensemble ». Elle insiste sur cette notion de vie de village, de vivre ensemble à Perrigny, toutes générations confondues, grâce à des activités manuelles, de loisirs et sportives. Elle crée ainsi une section de gym et de marche, activités qui remportent un vif succès. C'est lors des 1^{ères} bourses aux jouets de l'ADMR, il y a 2 ou 3 ans, que lui est venue l'idée d'acheter des poupées pour les habiller de ses propres confections de tricot et couture. Elle compose des corbeilles avec une poupée et sa vêtue, trousseau complet. Ce qui plait, dit-elle, c'est le « fait main ». Les petites poupées sont les plus demandées. Elle vend toutes ses confections (une dizaine par an), nous avons pu la rencontrer

au salon des artistes organisé à Perrigny. Elle participe ponctuellement aux activités du comité des fêtes, de Souris à la Vie et de Perrigny et les années 60-70. Elle aide au ménage de l'église, assiste aux assemblées générales des autres associations de Perrigny avec toujours à l'esprit le « vivre ensemble ». Elle chante également dans une chorale à Saint Georges. Catherine n'arrête jamais ! Son plus grand plaisir, dit-elle, est de rendre visite aux personnes âgées isolées, à domicile ou à la maison de retraite, une fois par semaine. Elle se réjouit de la joie manifestée à chacune de ses rencontres. Elle envisage d'arrêter la présidence du Club Vivre Ensemble, mais avant cela, il lui reste l'envie de créer une activité informatique. « Toutes les démarches administratives sont à faire par internet, alors il faut s'y mettre ». Aussi nous l'encourageons et nous la remercions vivement pour son investissement, le don de son temps qui contribue à faire de Perrigny un village où il fait bon vivre.

Les comptes-rendus complets des séances du conseil municipal sont téléchargeables sur le site de la commune : www.perrigny.fr (rubrique « vie du conseil »)

VIE DU CONSEIL

EXTRAITS DU 8 MARS 2017

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 27 février 2017, s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 8 mars à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.
Etaient présents : E. CHANUT, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, M-H. MOUTURAT, P.MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C.CAGNAT, R. LECOLLE.
Absents excusés : V.GIABBANI (pouvoir à S. VIGNOL), E.CHAPILLON (pouvoir à R.LECOLLE).
Secrétaire de séance : C. CAGNAT.

ORDRE DU JOUR

- Désignation des membres amenés à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de la CA.
- Désignation des contribuables proposés pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) au sein de la CA.
- Poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par la CA.
- Décisions du Maire.
- Affaires diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajouter : Autorisation pour embaucher une personne en contrat aidé (CUI-CAE)
- Ajouter : Modification de parcelle au lotissement Le Bas de Bréandes

CM-2017/05 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (C.L.E.C.T.) est créée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis à cette disposition et les communes membres. S'agissant du nouvel EPCI créé suite à la fusion de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et de la Communauté de communes du Pays Coulangeois à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy, cette commission doit se composer de deux représentants des conseils municipaux des communes membres.

Monsieur le Maire sollicite des candidatures parmi les membres du conseil municipal. Monsieur CUMONT et Mme BARON se portent volontaires.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **DESIGNE** M. Denis CUMONT, titulaire et Mme Marie-Christine BARON, sa suppléante, en tant que représentants de la commune à la C.L.E.C.T.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

CM-2017/06 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Conformément à l'article 1650-A du Code général des impôts, une commission intercommunale des impôts directs est créée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique. La Communauté de l'Auxerrois a donc créé la CIID par délibération du 16 février 2017.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants membres de la CIID sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables dressée en nombre double par l'organe délibérant de la Communauté de l'Auxerrois, sur proposition de ses communes membres.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'établir une liste de 2 contribuables, afin d'établir la liste que la Communauté de l'Auxerrois communiquera au directeur départemental des finances publiques, qui désignera les membres de la CIID.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire M. Claude PECHENOT et M. Michel TOUSSAINT, en tant que contribuables de la commune inscrits sur la liste proposée pour la CIID.

CM-2017/07 - MOTION CONTRE LE TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPÉTENCE D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME À L'INTERCOMMUNALITÉ.

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renové du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) prévoit à l'article 136, que les communautés de communes et d'agglomérations deviendront compétentes de droit en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), à l'issue d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017. Cette loi sera effective sauf dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Mais dans le cas d'une fusion entre deux communautés de communes et d'agglomération, dont au moins une a déjà la compétence « élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal », la compétence devient obligatoire pour la nouvelle entité. La possibilité de s'y opposer par la minorité de blocage ne peut s'appliquer. Ce qui est le cas pour la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Cette dernière est compétente depuis le 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire regrette ce processus anti-démocratique de par cet enchevêtrement de lois, puisque la plupart des communes souhaitent encore exercer cette compétence, au moins jusqu'au prochain renouvellement des institutions en 2020.

Il propose aux membres du conseil municipal d'adopter une motion contre les textes de lois relatifs à l'urbanisme, prévoyant le transfert obligatoire de la compétence d'élaboration d'un plan local d'urbanisme aux intercommunalités, à la place des communes membres. Ceci remet en cause les pouvoirs des municipalités en matière d'aménagement du territoire. La maîtrise de l'urbanisation du territoire communal et notamment la poursuite des études du futur PLU, se doit d'être assurée par le conseil municipal élu par les habitants en 2014. La population communale n'a pas donné mandat à l'intercommunalité pour établir un document de planification définissant les capacités d'urbanisation de notre collectivité. Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu, l'assemblée, à l'unanimité, est favorable à cette motion.

CM-2017/08 – ACCORD À LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS POUR LA POURSUITE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ENGAGEE SUR LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.174-1 à L.174-6, L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants ;
Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois ;
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issue de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du pays coulangeois, à l'exception des communes du Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy ;
Vu la délibération du 16 février 2015 du conseil municipal de PERRIGNY prescrivant l'élaboration du Plan Local d'urbanisme ;
Vu la délibération du 6 octobre 2016 du conseil municipal de PERRIGNY validant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
Vu la délibération du 7 décembre 2016 du conseil municipal de PERRIGNY instaurant le sursis à statuer sur les

autorisations d'urbanisme, pendant la période de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme ;
Vu la délibération du 7 décembre 2016 du conseil municipal de PERRIGNY décidant d'intégrer le contenu modernisé des plans locaux d'urbanisme, afin d'appliquer les nouveaux articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme ;
Vu la délibération du 7 décembre 2016 du conseil municipal de PERRIGNY annulant et remplaçant la délibération du 6 octobre 2016, validant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
Il est exposé ce qu'il suit :

En application de la loi ALUR et de l'article L.5211-41-3 du CGCT, le nouvel établissement public issu de la fusion de la Communauté de communes du pays coulangeois, et de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois est compétent en matière de PLU depuis le 1^{er} janvier 2017.

De cette compétence, il en découle qu'en application de l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, la communauté d'agglomération peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence.

Ainsi la communauté d'agglomération de l'Auxerrois a la possibilité, après accord des communes concernées, de poursuivre les procédures d'élaboration, de modification ou de révision du PLU en cours.

Considérant que pour pouvoir mener à bien la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et ainsi ne pas bloquer les projets communaux, il convient d'autoriser la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois à poursuivre la procédure engagée avant le 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et une abstention:

- **AUTORISE** la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois à poursuivre la procédure engagée par la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

CM-2017/09 – EMBAUCHE D'UNE PERSONNE EN CONTRAT AIDE (CUI-CAE) AUX SERVICES TECHNIQUES

Après le départ de l'agent chargé des espaces verts, une personne a été recrutée l'année dernière, en intérim, pour des besoins occasionnels.

Cette personne étant actuellement au chômage, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste pour un contrat aidé de type CUI/CAE. Ce dispositif d'aide à l'insertion professionnelle, mis en place par le Gouvernement pour favoriser l'embauche de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, est financé par l'Etat à hauteur de 65 % du SMIC brut sur 20h hebdomadaires, pour une durée de 12 mois. Cette solution, outre le fait de donner un emploi, permettrait de pallier au manque d'effectif actuel aux services techniques.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **ACCEPTE** l'ouverture d'un poste « CUI/CAE », pour un temps de travail de 22,5 heures par semaine et pour une durée de 12 mois, éventuellement renouvelable dans la limite de 24 mois,
 - **DIT QUE** ce poste pourra rester vacant, si la collectivité n'arrive pas à recruter la personne susceptible de remplir les fonctions souhaitées,
 - **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités administratives relatives au recrutement et à la participation financière de l'Etat,
 - **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2017.

EXTRAITS DU 5 AVRIL 2017

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 28 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 5 avril 2017 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, E. CHAPILLON, M-H.

MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, C. CAGNAT
Absents excusés : M. TOUSSAINT (pouvoir à V. GIABBANI), F. RAGOBERT (pouvoir à M-H. MOUTURAT), R. LECOLLE (pouvoir à E. CHAPILLON)
Secrétaire de séance : M. LUTGEN.

ORDRE DU JOUR

- Reprise anticipée des résultats 2016.
- Vote des budgets 2017.
- Vote des taux des taxes locales 2017.
- Emplois saisonniers.
- Avis sur le projet de statuts du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de l'Auxerrois et de la Communauté de communes du pays coulangeois, à l'exception de 4 communes.
- Avis suite à l'opposition de la Communauté de l'Auxerrois concernant l'élaboration d'un PLUI.
- Convention fixant les modalités de gestion de la compétence urbanisme par la Communauté de l'Auxerrois.
- Décisions du Maire.
- Affaires diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajouter : Exercice des mandats locaux-révision des indemnités des élus
- Ajouter : Convention fixant les modalités d'entretien et de gestion de la zone d'activités économiques pour l'année 2017

CM-2017/12 - REPRISE ET AFFECTATION ANTICIPÉE DES RESULTATS DE 2016

Madame BARON, adjointe aux finances, après avoir donné toutes les explications nécessaires, propose au conseil municipal d'effectuer la reprise et l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2016 avant le vote du budget primitif 2017 pour le budget principal et les budgets annexes. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la reprise et l'affectation anticipée des résultats tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessus.

CM-2017/13 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Préalablement au vote des budgets de la commune pour 2017, le conseil municipal accepte la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016.

Il a adopté, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, les budgets primitifs 2017 qui s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGETS	Fonct.	Invest.	Cumul
Budget principal	1 630 439	1 288 451	2 918 890
Aménag. Côte de Bréandes	374 239	371 239	745 478
Assainissement eaux usées	100 154	135 944	236 098

CM-2017/14 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2017

Monsieur le Maire fait observer que l'évolution des bases d'imposition notifiées pour 2017 par rapport à celles de 2016 dégage, à taux constants, une recette supplémentaire nette de 1 547 €, soit + 0,36 %. Cette évolution provient, d'une part, de l'augmentation de la valeur des bases de 0,4 % décidée par la loi de finances pour 2017 (en diminution par rapport aux années précédentes où elle était de 1%), et d'autre part, de l'augmentation du nombre d'habitations.

Il propose, en conséquence, de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2016 et qui sont les suivants :

TAXES	Rappel des taux votés	Taux proposés
	en 2016	en 2017
Taxe d'habitation	11,30	11,30
Foncier bâti	16,03	16,03
Foncier non bâti	40,07	40,07

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter les taux 2017 sans augmentation, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

CM-2017/16 – MODIFICATION DES STATUTS DU NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS COULANGEAIS A L'EXCEPTION DE 4 COMMUNES

Suite à la création du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de l'auxerrois et de la Communauté de communes du pays coulangeois à l'exception de 4 communes, un projet de modification de statuts a été adopté par la Communauté d'agglomération de l'auxerrois par délibération du 16 février 2017. Il est demandé aux communes membres de cet EPCI de se prononcer quant à l'adoption des nouveaux statuts. Monsieur le Maire expose le contenu de ce projet et rappelle que le conseil municipal s'est opposé, par délibération du 16 juin 2016, au regroupement plus ou moins forcé des EPCI sans réel projet et a maintenu sa position sur le manque de pertinence des bassins de vie tels que figurant au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. L'assemblée délibérante s'est alors abstenue de juger de l'opportunité d'une fusion entre les EPCI de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix contre le projet et 3 abstentions :

- **S'OPPOSE** au projet de modification des statuts de la Communauté de l'auxerrois.

CM-2017/17 - OPPOSITION A L'ELABORATION D'UN PLUI A L'ECHELLE DE L'INTERCOMMUNALITE

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR), notamment l'article 136 ; Vu la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment l'article 117 ; Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-1 à L.153-3 ; Vu le code général des collectivités territoriales, notamment L.5211-41-3 et L.5216-5 ; Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRCL/2015/0369 du 7 septembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Coulangeois ; Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRCL/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRCL/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre issu de la fusion des EPCI à fiscalité propre de l'auxerrois et du pays coulangeois , à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy ; Considérant que le transfert de la compétence a pour conséquence le dessaisissement de la commune en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU); Considérant que le traitement local de l'urbanisme s'établit sur la bonne connaissance du territoire communal et est optimisé à cette échelle ; Il est exposé ce qui suit : La loi ALUR du 24 mars 2014, rend obligatoire le transfert

de la compétence en matière de PLU, des communes aux communautés de communes et d'agglomération. La loi prévoit que ce transfert de compétence doit être réalisé au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit le 27 mars 2017, sauf minorité de blocage. La Communauté de communes du Pays coulangeois (CCPC) exerçait cette compétence sur l'ensemble de son territoire. En cas de fusion de deux EPCI, l'article L5211-41-3 du CGCT dispose que « les compétences transférées par les communes aux établissements publics existants avant la fusion, à titre obligatoire, sont exercées par le nouvel établissement public sur l'ensemble de son périmètre ». Ainsi, puisque la CCPC exerçait sur son territoire la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », et que la Communauté de l'auxerrois ne l'exerçait pas, le nouvel établissement public issu de la fusion de ces EPCI est compétent en matière de « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » depuis le 1er janvier 2017. De cette compétence, il en découle qu'en application de l'article L.153-2 du code de l'urbanisme, la communauté d'agglomération a l'obligation d'engager une procédure d'élaboration ou de révision d'un plan local d'urbanisme couvrant l'intégralité de son territoire lorsqu'elle le décide, et, au plus tard, lorsqu'elle révisé un des plans locaux d'urbanisme applicables dans son périmètre. Cependant, la loi égalité et citoyenneté, introduisant l'article L153-3 du code de l'urbanisme, prévoit une dérogation à l'élaboration du PLUI. En effet, par dérogation, et pendant une période de cinq ans à compter de sa création, une communauté d'agglomération issue d'une fusion entre un EPCI compétent en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale et un EPCI ne détenant pas cette compétence peut prescrire la révision d'un PLU existant sans être obligé d'engager l'élaboration d'un PLUI couvrant l'ensemble de son périmètre. Ainsi, pendant cinq ans, à compter du 1er janvier 2017, la Communauté de l'auxerrois pourra poursuivre les procédures en cours et modifier les documents existants voire réviser un PLU, sans obligation d'élaborer un PLUI couvrant l'intégralité de son territoire. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** à l'élaboration d'un PLU intercommunal couvrant l'intégralité du territoire de la communauté d'agglomération pendant les cinq ans de la période dérogatoire ;
- **DEMANDE** à la communauté d'agglomération de prendre acte de cette décision d'opposition.

CM-2017/18 - CONVENTION FIXANT LES MODALITES DE GESTION DE LA COMPETENCE URBANISME PAR LA COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la séance du 8 mars 2017, donnant accord pour la poursuite de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

(PLU) par le nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion des EPCI à fiscalité propre de l'auxerrois et du pays coulangeois, à l'exception des communes du Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy. La Communauté de l'auxerrois ne dispose, à ce jour, ni des agents ni des moyens nécessaires pour l'exercice de cette compétence ; seule la commune est en mesure d'en garantir la continuité. Pour pouvoir définir les modalités d'organisation et de gestion de la poursuite de l'élaboration du PLU, il convient donc d'établir une convention entre la commune de PERRIGNY et la Communauté de l'auxerrois. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes décisions et actes en vue de l'exécution de la présente délibération.

CM-2017/20 – CONVENTION FIXANT LES MODALITES D'ENTRETIEN ET DE GESTION DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy. Vu les statuts de la Communauté de l'auxerrois, Vu la délibération du conseil communautaire n°69-2017 du 23 mars 2017, Il est exposé ce qui suit : La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prescrit de nouvelles compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2017. Dans ce cadre, la compétence « développement économique » est redéfinie par une suppression de la notion d'« intérêt communautaire ». L'article L5216-5 modifié du CGCT dispose que : « La communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : 1° En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme... ». Par la délibération du conseil communautaire n°2017-012 du 16 février 2017, la Communauté de l'auxerrois a adopté

ses nouveaux statuts intégrant ces évolutions législatives. Afin d'exercer la compétence développement économique, l'article L 5211-17 du CGCT dispose que : « L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties ». Par ailleurs, l'article L1321-1 du CGCT dispose que « Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ». Dès lors, afin de pouvoir mettre en application la loi NOTRe dans les meilleures conditions possibles, la Communauté de l'auxerrois sera assistée d'un prestataire pour procéder au transfert des zones d'activités du territoire qui ne sont pas à ce jour d'intérêt communautaire (y compris pour les communes qui ont intégré son périmètre au 1er janvier 2017). Cette procédure de transfert de biens devra aboutir au plus tard au 1er janvier 2018. La Communauté de l'auxerrois ne disposant ni des agents, ni du matériel nécessaire pour assurer l'entretien des zones d'activités (espaces verts, parkings, voiries internes, réseaux divers, etc.), il est prévu, dans un souci de bonne organisation des services, de mutualisation et d'efficience des moyens d'action, de confier leur entretien et leur gestion à la commune d'implantation de la zone. Ainsi, sans être exhaustif, cet entretien portera notamment sur les aspects suivants :

- Entretien de la voirie (déneigement, propreté...),
- Entretien des réseaux eaux usées et eaux pluviales, eau potable et défense incendie,
- Entretien (remplacement des candélabres, luminaires...) et utilisation (consommation) du réseau d'éclairage public,
- Entretien des espaces verts (débroussaillage, engrais, tontes, enlèvement des branches mortes, des mauvaises herbes, fleurissement...),
- Installation et entretien de la signalisation de police, directionnelle, commerciale
- Installation et entretien de mobilier urbain,
- ...

Les dépenses d'entretien et de gestion seront assurées par les communes. Les modalités d'entretien et de gestion de ces zones d'activités entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017 sont définies dans le projet de convention joint en annexe. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention portant sur les modalités d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques de la Communauté entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et actes en vue de l'exécution de la présente délibération.

VIE DE LA COMMUNE



■ ETAT CIVIL

BIENVENUE À :

BLANZAT Emma, née le 06/04/2017
MARCHAND Hugo, né le 09/04/2017
PARISI Maël, né le 10/04/2017

ILS NOUS ONT QUITTÉS :

BOUKARABILA Delphine née NOBLET, le 11/01/2017
CHARLOT Monique née NAUDIN, le 15/01/2017
VALLET Pierre, le 30/01/2017
CHARLOT Joël, le 14/02/2017
PARIS Marguerite née LEVEQUE, le 04/03/2017
SALESSES Michel, le 16/03/2017

ILS SE SONT UNIS :

GIRAUD Christophe et LESSARD Isabelle, le 15/04/2017

■ AGENDA DES MANIFESTATIONS

MAI :

Le 14 : Concert à 17h à l'église Saint Laurent de Anne David "hommage à Marie-Noël"
Le 18 : Pique-Nique et jeux (années 60-70)
Le 20 : Concours de belote (ADMR)
Du 24 au 28 mai : Voyage en Italie (PAD)

JUIN :

Le 10 : Kermesse des écoles (APEEP)
Le 15 : sortie à Nigloland (PAD)

JUILLET :

Le 13 : Festivités du 14 juillet – retraite aux flambeaux et feu d'artifice GRATUIT.

SEPTEMBRE :

Le 2 : Concours de belote (chasseurs).
Le 10 : Vide Grenier organisé par le P.A.D. (Perrigny Animation Détente)
Le 17 : 9^{ème} Duathlon du sourire (Souris à la vie)
Le 17 et 18 : Visite de Saumur (Vivre Ensemble)

INFOS PRATIQUES

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE OUVERT AU PUBLIC

Lundi matin de 9 h à 12 h
du lundi au vendredi après-midi de 14 h à 18 h
Tél. : 03 86 46 64 17 - Fax. : 03 86 42 74 77
Email : mairiedeperrigny@wanadoo.fr
Site internet : www.perrigny.fr

BALAYAGE DES RUES

La balayeuse de la Communauté de l'Auxerrois passe chaque mois les 2^{èmes} mardi (Perrigny Bourg) et mercredi (Bréandes). Vous êtes donc priés de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI SÉLECTIF

Les ordures ménagères sont collectées **tous les mardis matins** et le tri sélectif **le mercredi matin une semaine sur 2** (dans les 2 cas, les conteneurs doivent être sortis la veille au soir si possible).

En cas de jours fériés qui peuvent perturber le ramassage, il faut alors se référer au calendrier de la communauté d'agglomération consultable et imprimable sur internet (www.perrigny.fr ou <http://www.communaute-auxerrois.com>).

Déchets acceptés : bois trié, bouteilles de gaz, cartons, cartouches d'encre, déblais/gravats, déchets verts, écrans, encombrants, extincteurs, gros électroménager, huiles de friture, huiles de vidange, lampes, métaux, palettes, petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, pneumatiques, radiographies.

Déchets refusés : amiante, médicaments, ordures ménagères, déchets explosifs ou radioactifs, cadavres d'animaux.

Pour toute information

► N° Vert 0 800 89 2000

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage est effectué à la demande par les services de la communauté de l'Auxerrois et doit obligatoirement faire l'objet d'une prise de rendez-vous au numéro de téléphone suivant **0 800 89 2000 (appel gratuit)**.

CLIN D'OEIL

Savez-vous où admirer cette sculpture ?



Réponse : Au-dessus d'une porte de grange de la ferme du Verger. Deux autres sont également visibles (une tête de vache et un épi de blé).